



LE JOURNAL Mâcon Habitat

LE JOURNAL D'INFORMATION DES LOCATAIRES DE MÂCON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION

EDITO

LES BONS INTERLOCUTEURS

En tant que bailleur, Mâcon Habitat est soucieux de la satisfaction de ses locataires. Nous avons conscience que la qualité de vie dans votre logement dépend non seulement de la qualité du bâti, mais également de notre écoute et de notre disponibilité. C'est pourquoi nous avons souhaité vous rappeler, dans ce numéro, les différents interlocuteurs à votre service au sein de Mâcon Habitat.

Nous aborderons aussi la nouvelle campagne de diagnostic de performance énergétique que nous avons lancée en début d'année. Ces nouveaux DPE vont permettre de cibler davantage nos actions de réhabilitations thermiques et ainsi faire baisser vos charges.

Bonne lecture !



Éric Maréchal
Président
de Mâcon Habitat



Karen Clivio-Fontany
Directeur Général
de Mâcon Habitat

DOSSIER

LE BON INTERLOCUTEUR : C'EST ESSENTIEL

Lorsque vous avez besoin de contacter Mâcon Habitat, en fonction de votre demande, il est toujours important d'identifier le bon interlocuteur



L'AGENCE

Véritable porte d'entrée de notre relation client, l'Agence Mâcon Habitat regroupe les services Commercial, Contentieux et Pré-contentieux et Proximité et Cadre de Vie. Vous avez besoin d'un document, vous souhaitez en déposer un, vous recherchez un renseignement simple, vous avez besoin d'être accompagné dans la création d'un compte locataire, d'être orienté vers le bon interlocuteur, le bon service, l'agence pourra vous renseigner, vous guider. C'est une des portes d'entrée de Mâcon Habitat mais ce n'est pas la seule !

VOTRE RÉFÉRENT SECTEUR

En effet, pour la prise en charge de vos sollicitations et leur suivi, la surveillance du bâti et apporter les corrections nécessaires en cas de dysfonctionnement, la veille propreté du patrimoine (immeubles et abords

immédiats), la première médiation entre locataires lors d'un conflit de voisinage, la veille de la bonne tenue des parties communes et le respect du règlement intérieur de Mâcon Habitat, vous devez vous adresser à votre Référent secteur. Il est joignable tous les jours de la semaine (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h - son numéro figure dans votre hall d'immeuble). **C'est votre interlocuteur privilégié.**

L'URGENCE TECHNIQUE

En dehors des heures de présence de votre référent secteur en cas d'urgence, vous pouvez contacter l'Urgence Technique. Elle est opérationnelle de 17h à 8h le lendemain. Elle doit être contacté uniquement pour des urgences du type : un feu, une fuite de gaz, une inondation, un refoulement de colonne d'eaux usées, un ascenseur bloqué [...]

La CHANAYE : un moment convivial pour le début des travaux

A l'initiative de Mâcon Habitat et en partenariat avec le Centre Social de la Chanaye et la Régie Interquartiers de Mâcon, un barbecue a été organisé avec les habitants du quartier le 15 mars dernier entre midi et 14 h.



Chips, saucisses, merguez et boissons à volonté étaient au menu. Les habitants ont pu rencontrer les équipes des entreprises GUINTOLI et DI Environnement qui sont chargées des travaux préparatoires à la démolition des deux premiers immeubles.



Ce moment d'échanges a permis de rassurer les habitants sur les gênes que pourrait engendrer le chantier, et les renseigner sur les travaux à venir.



DOSSIER

avec une personne à l'intérieur, une porte de garage bloquée empêchant la sortie d'un véhicule, une panne de chauffage. Cette prestation gratuite est accessible avec un numéro unique pour tout le patrimoine, le **03 85 21 01 01**. Une analyse de votre problème est effectuée et pourra déclencher, si cela est nécessaire, l'intervention des équipes d'astreinte de Mâcon Habitat.

LA TRANQUILLITÉ RÉSIDEN- TIELLE

Enfin le dernier interlocuteur dont vous pourriez avoir besoin est le service de Tran-

quillité résidentielle assuré par DOM Sécurité : du mardi au samedi de 17h à minuit (de septembre à juin) et de 18h à 1h du matin (de juin à Septembre). Vous pouvez contacter les collaborateurs de DOM Sécurité au **07 87 75 13 61**.

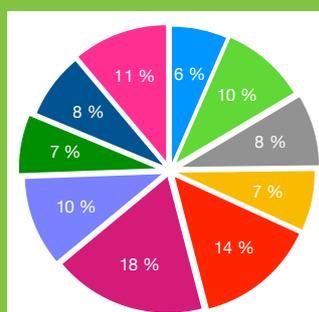
Ils interviendront dans les cas suivants :

- un voisin trop bruyant,
- des regroupements dans les halls et parties communes de votre immeuble,
- des querelles de voisinage,
- des incivilités et toute autre situation qui nuit à votre tranquillité (jeux de ballons, discussions tardives etc..).

LA TRANQUILLITÉ RÉSIDEN- TIELLE EN QUELQUES CHIFFRES (Données 2022)

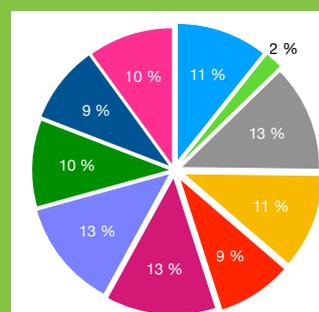
**NOMBRE D'APPELS
REÇUS 524**

Répartition par quartier



**NOMBRE DE RONDES
EFFECTUÉES 5942**

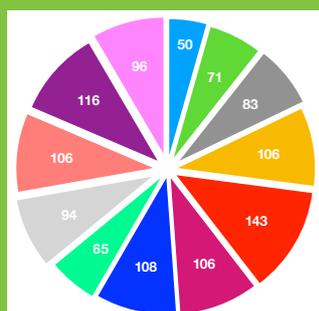
Répartition par quartier



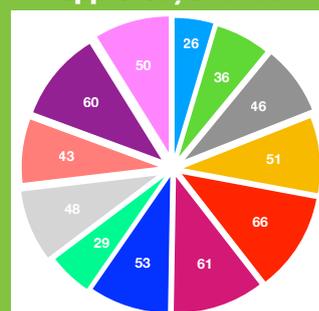
● Bioux ● Centre Ville ● Gautriats ● La Chanaye Résidence ● La Déserte
● Les Blanchettes ● Marbé ● Les 9 Clés ● Les Perrières ● Les Saugeraies

L'URGENCE TECHNIQUE EN QUELQUES CHIFFRES 2022 (Données 2022)

**NOMBRE D'APPELS REÇUS
par SOFRATEL en 2022
1144**



**NOMBRE
D'INTERVENTIONS
Mâcon Habitat suite aux
appels reçus : 569**



● janvier ● février ● mars ● avril ● mai ● juin
● juillet ● août ● septembre ● octobre ● novembre ● décembre

FOCUS

UNE NOUVELLE CAMPAGNE DES DPE

Depuis le début d'année, Mâcon Habitat relance une campagne de Diagnostic de performance énergétique (DPE). Gilles Garnier, Directeur du Développement vous en dit plus.



Pour répondre à l'urgence écologique et climatique, la France s'est fixée des objectifs de réduction de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, conformément aux engagements européens et internationaux, en particulier les accords de Paris sur le climat de 2016.

Mâcon Habitat s'inscrit dans cette démarche nationale.

Notre organisme réalise depuis plus de 10 ans d'importantes opérations de rénovation thermique de ses immeubles et s'est fixé des objectifs de performance à moyen terme : multiplier les rénovations avec un objectif BBC rénovation / Étiquette B, ne plus avoir de logements énergivores, réduire la facture énergétique des locataires en améliorant le confort des logements

A l'heure actuelle, plus de 800 logements ont été livrés, 338 sont en chantier et 408 sont en études de conception. Plus de 1 500 logements sont désormais concernés par une action d'amélioration énergétique, soit 23% de notre parc.

En 2021, une nouvelle méthode de calcul plus fiable et un nouveau document plus clair ont été mis en place par le législateur. Cette évaluation se fait à partir de différentes données telles que l'isolation, le chauffage, la ventilation, la production d'eau chaude, etc.

Le DPE se présente sous la forme d'une étiquette énergie, similaire à celle des appareils électroménagers. L'étiquette est divisée en deux parties : une partie consommation d'énergie et une partie émission de gaz à effet de serre. La consommation d'énergie est évaluée sur une échelle allant de A à G, A étant la meilleure performance énergétique et G la plus mauvaise. L'émission de gaz à effet de serre est évaluée sur la même échelle.

Afin de disposer d'une vision complète et chiffrée de son patrimoine, Mâcon Habitat a décidé d'engager en 2023 la réalisation des nouveaux DPE de tous ses immeubles. Le prestataire missionné est l'entreprise AC Environnement. Trois diagnostiqueurs seront amenés à se rendre sur les différents sites pour procéder à des observations visuelles et des recueils de données nécessaires au calcul de performance. Plus de 300 bâtiments seront concernés.

Dans les prochains jours, vous serez peut-être contactés par les diagnostiqueurs d'AC Environnement, nous vous remercions par avance de votre disponibilité pour leur permettre de mener à bien leurs investigations.

En conclusion, ces nouveaux diagnostics de performance énergétique sont un outil essentiel pour évaluer la performance énergétique d'un logement et pour fournir des recommandations.

Un nouveau plan de stratégie énergétique (programmation des travaux et des investissements pour les 10 prochaines années) pourra alors être établi et les échéances de la loi Climat et Résilience respectées : fin des logements Étiquette G à partir de 2025 - F à partir de 2028 et E à partir de 2034.



●●●●●●●●●● DERNIÈRE MINUTE ●●●●●●●●●●

Pour faire face à la hausse des prix des granulés de bois et du bois de chauffage, une aide exceptionnelle de l'État de 50 à 200 € est versée, sous conditions de ressources, aux ménages qui se chauffent avec cette énergie. Ce chèque "énergie bois" peut être demandé depuis le 27 décembre 2022 et jusqu'au 30 avril 2023 sur le portail des chèques énergie exceptionnels – opération bois. Service-Public.fr vous informe sur ce dispositif. Si votre logement est raccordé au **chauffage urbain dont l'énergie majoritaire est le bois**, vous pouvez peut-être bénéficier de ce chèque. Dans la 1^{ère} quinzaine du mois d'avril, Mâcon Habitat vous adressera un courrier explicatif et une attestation vous permettant de faire votre demande sur le site <https://chequeboisfioul.asp-public.fr/chqfuel/>.

POUR DES PLUS AMPLES RENSEIGNEMENT UN NUMÉRO VERT EST À VOTRE DISPOSITION : 0 805 204 805.

FOCUS

DE NOUVELLES CONSIGNES DE TRI.

La Direction des Déchets et des Mobilités de Mâconnais Beaujolais Agglomération vous informe



Les emballages et les papiers se trient

**C'EST SIMPLE,
TOUS DANS LE BAC JAUNE !**



Bien les vider, inutile de les laver

Les déposer dans le bac, séparés les uns des autres

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Bouteilles et flacons en plastique



Sacs, sachets, films, boîtes, pots, tubes et barquettes...

PAPIERS ET CARTONNETTES



Papiers, cartonnets et briques alimentaires

EMBALLAGES EN MÉTAL



Barquettes, canettes, boîtes, capsules, petits contenants

EMBALLAGES EN VERRE

Sans bouchon ni couvercle



Bouteilles, flacons, pots et bocaux

INTERDITS



Vaisselle, vitres et miroirs, ampoules...

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Votre sac doit être fermé et déposé dans un bac homologué

Pensez à :

> sortir vos bacs la veille ou soir du jour de collecte après 20 h ou le jour même à 5 h,
> rentrer vos bacs lorsqu'ils sont vidés.



Déchets d'hygiène (couches, mouchoirs, lingettes...), petits objets, autres déchets



CARTONS BRUNS ET GROS CARTONS

À déposer dans une des 6 déchèteries :
Charnay-lès-Mâcon,
La Roche-Vineuse, Mâcon,
Romanèche-Thorins,
Saint-Martin-Belle-Roche
et Vinzelles.

+ D'INFOS

MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION
Direction des Déchets et des Mobilités
124 rue du Grand Pré
ZAC de Sennecé-lès-Mâcon
71 000 MÂCON
gestiondechets@mb-agglo.com
ou 03 85 38 44 39 / www.mb-agglo.com



Mâcon Habitat

211, rue Kennedy - CS 60311 - 71011 Mâcon Cedex.
Tél. 03 85 21 63 63 - e-mail : contact@macon-habitat.com
ISSN 1779-8914 - n° 71 - Avril 2023
imprimé sur papier 100% recyclé.

www.macon-habitat.com

Si vous vous interrogez sur vos charges ou tout autre sujet concernant votre logement, votre résidence, votre quartier... adressez vos questions à Mâcon Habitat soit par courrier postal, soit par courriel : communication@macon-habitat.com

Directeur de la publication & rédacteur en chef : Karen Clivio-Fontany - Rédaction, réalisation : B. Augros (Direction de la Communication Mâcon Habitat) | Crédits Photos : Mâcon Habitat - Istock - Freepik - Adobestock - MBA



@ophmaconhabitat